



28 d, Rue de la Rotonde -25000 Besançon

Contact : 03 81 50 60 07

www.chaprais.fr

association@chapraisrotonde.fr

Monsieur Vincent RACAPE
SNCF
7 Rue de Montmartre
21000 DIJON

Besançon le 25 Novembre 2011

Objet : Nuisances sur voie ferrée.

Monsieur,

Nous vous remercions de votre réponse par Mail du 24 Novembre 2011 et adressée à Madame CHEVILLARD. (Copie ci-après)

Nous comprenons fort bien que certains travaux bruyants ne peuvent être exécutés que la nuit lorsqu'il n'y a plus de trafic. Mais nous vous rappelons que, selon la réglementation en vigueur dans le département, vous avez obligation de demander l'autorisation d'effectuer ces travaux à la préfecture (arrêté préfectoral n° 2005-1904-01841 du 19 avril 2005).

Les riverains les plus proches souhaiteraient en être informés afin de ne pas être pris par surprise. Lorsque de tels travaux sont envisagés, pourriez vous nous en faire part, par Mail ou autre, afin que nous puissions répercuter l'information aux plus concernés. Ce qui ne vous dispenserait pas, bien sur, d'en informer les riverains concernés sous forme de circulaire et/ou d'affichette.

Veillez croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

J.Cl Goudot

.../...

Copie Mail

La gare de BESANCON Viotte a connu depuis quelques années beaucoup d'évolutions structurelles, avec des chantiers principalement localisés en zone de gare.

Ce projet arrive à son terme avec ce week-end des 26 et 27 novembre 2011, la mise en service du poste d'aiguillage informatisé, permettant notamment l'accueil des TGV Rhin Rhône à partir du 11 décembre 2011 en gare de Besançon Viotte.

Avec le Maître d'Ouvrage Réseau Ferré de France, la SNCF a pris en compte la problématique "nuisances sonores" dans le cadre de ce projet : des communications directes aux riverains par boîtage, ou des informations à la préfecture ont été réalisées au cours du projet.

D'après mes informations, en ce qui concerne les nuisances sonores qui ont été constatées le 09/11/2011 entre 01h00 et 05h00, il ne s'agit pas d'un chantier lié au projet de gare, mais d'une opération de maintenance réalisée par les collègues SNCF en charge de la voie sur un cœur d'aiguillage (partie centrale de l'appareil de voie).

S'agissant de maintenance, nous sommes obligé bien évidemment d'opérer sur les infrastructures lorsque les trains ne roulent plus (la nuit), ou lorsque nous pouvons organiser une circulation réduite sans nuire aux services voyageurs et fret. Fort heureusement également, ces éléments de voie ne nécessitent pas une intervention fréquente.

Avec mes regrets pour les nuisances constatées la nuit du 08 au 09-11-2011, j'espère vous avoir renseignée au mieux sur les travaux en gare de Besançon Viotte, et rassurée quant au caractère ponctuel des interventions "lourdes" mettant en œuvre des appareillages pouvant être bruyants.

Meilleures salutations

Vincent RACAPE
SNCF
Pôle Maîtrise d'Ouvrage Mandatée
Directeur d'Opération Délégué
7, rue Montmartre
21000 DIJON